

## Multi-Accueil Municipal



« LA POMME DE PIN »

**PROJET D'ETABLISSEMENT**

## **PREAMBULE**

Le Projet d'Etablissement découle de « l'étude de besoins » diagnostiquée et élaborée par le gestionnaire et « met en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant mentionnée à l'article L.214-1-1 du code de l'action sociale et des familles » (Art.R.2324-29 du code de la santé publique)

Depuis le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE), il comprend :

- Le projet d'accueil anciennement « objectifs, modalités d'accueil et moyens mis en œuvre ».
- Le projet éducatif, outil indispensable pour l'équipe pour être en cohérence dans les pratiques et permettre le lien avec les familles
- Le projet social et de développement durable inscrit la structure dans une dynamique de territoire dans un cadre économique, social, partenarial et de développement durable.

# SOMMAIRE

1° LE PROJET D'ACCUEIL .....	4
Présentation de la structure.....	4
Les objectifs .....	5
Les modalités d'accueil .....	6
Les moyens humains et matériels .....	8
2° LE PROJET EDUCATIF .....	15
Le bien-être et l'épanouissement des enfants .....	16
Développer des relations de confiance.....	16
Favoriser la continuité du lien familial .....	17
Proposer des aménagements adaptés.....	19
Respecter les rythmes et les besoins des enfants.....	21
Proposer un accompagnement de qualité .....	28
Conclusion .....	29
3° LE PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE .....	31
Evolution des besoins en matière de Petite Enfance .....	30
La politique Petite Enfance de la Ville .....	31
Le Multi-Accueil, un lieu d'échanges et d'intégration sociale .....	32
Le Multi-Accueil, un équipement public de qualité .....	33
Le Multi-Accueil dans une démarche de développement durable.....	34
La place des familles dans la vie de l'Établissement .....	35
Les modalités d'accès .....	36
Les partenariats .....	38

# 1° LE PROJET D'ACCUEIL

## ➤ Présentation de la structure

### Le gestionnaire

Le gestionnaire est la commune du Teich dont le siège se situe :

**Mairie LE TEICH**  
64 bis avenue de la Côte d'Argent  
33470 LE TEICH  
☎05.56.22.33.60  
[contact@leteich.fr](mailto:contact@leteich.fr)

### Le contexte local

La commune du Teich, située à 40 km de Bordeaux, entre le Bassin d'Arcachon et le Delta de la Leyre, bénéficie d'un site privilégié qui offre une qualité de vie appréciée des familles et de leurs enfants (tranquillité, moyens de déplacements adaptés, moyens socio-économiques et infrastructures développés...)

Depuis une vingtaine d'années, la commune connaît une forte évolution démographique essentiellement liée à l'arrivée de nouvelles familles.

En 2008, la ville comptait 6506 habitants, au 1<sup>er</sup> janvier 2021 elle en compte 8 378 selon l'INSEE ; soit une progression de la population sur ces années d'environ 30%.

Les dernières études statistiques de l'INSEE, datant de 2016 montraient une évolution démographie sur le territoire du Teich avec un taux de croissance annuel moyen de 2,5%

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Gironde recense parmi les allocataires vivant sur le Teich, 417 enfants âgés de 0 à 5 ans révolus.

### L'offre d'accueil pour les jeunes enfants sur la commune en 2022

- **Un Espace Petite Enfance** qui regroupe :
  - Le **Multi-Accueil** municipal proposant 24 places d'accueil
  - Le **Relais Petite Enfance** (anciennement Ram)
  - L'**Espace Libre Jeu**
- **55 Assistants Maternels** agréés sont en activité en 2020 (données PAJEMPLOI-CAF Gironde)
- **Trois Micro-crèches** en gestion privée sont installées proposant 30 places
- **Deux écoles maternelles** accueillant 291 enfants
- **Deux accueils périscolaires maternels** déclarés ALSH d'une capacité globale de 106 places
- **Un ALSH maternel** fonctionnant les mercredis et vacances scolaires proposant 50 places

## ➤ **Les objectifs**

### **Les enjeux démographiques**

La commune du Teich s'est engagée depuis plusieurs années, au regard des évolutions démographiques, et des besoins de la population, à soutenir le développement et le fonctionnement de structures proposant des modes d'accueil de qualité en direction de la petite enfance.

De cette volonté et, grâce au soutien de la CAF de la Gironde dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), il a été créé sur la commune en 1998, une structure Multi-Accueil associative « La Pomme de Pin » qui proposait 16 places d'accueil.

Face à l'augmentation toujours croissante de la demande des familles, la Ville du Teich s'est engagée, en 2008, à construire et à équiper un bâtiment neuf, en capacité d'offrir 24 places d'accueil.

Ce nouveau bâtiment d'environ 360m<sup>2</sup> est situé près du centre-ville du Teich, rue Saint-André, entre la zone du Bourg et les zones naturelles portuaires et de loisirs du nord du territoire communal, sur un terrain de 3 450 m<sup>2</sup>.

### **L'évolution des besoins**

En janvier 2013, la structure multi-accueil associative « La Pomme de Pin » est devenue une structure à gestion municipale et depuis 2014, elle est dotée d'une capacité d'accueil de 24 places.

Depuis janvier 2021, le multi-accueil est intégré à l'Espace Petite Enfance.

Ce nouvel Espace Petite Enfance de 620 m<sup>2</sup> regroupe le Multi-Accueil (360 m<sup>2</sup>), un Relais Petite Enfance (145 m<sup>2</sup>), l'Espace Libre Jeu (87 m<sup>2</sup>) et un Hall d'accueil (28 m<sup>2</sup>).

Le projet d'établissement du Multi-Accueil porte des valeurs qui garantissent à l'enfant accueilli de vivre sa singularité au sein d'un environnement collectif et social dans des espaces dédiés, une organisation et des aménagements adaptés.

Le multi-accueil est un lieu d'échanges et de soutien à la parentalité avec des espaces d'accueil dédiés aux familles et aux professionnels de la petite enfance.

Le multi-accueil municipal favorise la mixité culturelle et sociale ; un de ses objectifs étant de permettre au plus grand nombre de familles d'avoir accès à ce mode d'accueil et de participer à l'intégration des familles nouvellement arrivées sur la commune.

Il participe à la création et au développement du lien social notamment dans le cadre des diverses animations qu'il organise régulièrement chaque année (rencontres thématiques, fêtes calendaires, pique-niques, etc...) et au travers de rencontres plus formelles qu'il propose aux familles (réunions avec les parents...).

### **L'attribution des places**

Une Commission d'Attribution des Places (CAP), composée d'élus, de directeurs de services, de la responsable du Relais Petite Enfance (RPE) et de la directrice du multi-accueil, se réunit une fois par an afin de statuer sur l'attribution des places disponibles pour l'accueil régulier ou occasionnel.

L'attribution des places est faite en fonction des renseignements fournis par les familles dans le formulaire de préinscription, dans le cadre d'une décision collégiale et selon certains critères prioritaires :

- Le nombre de places disponibles selon les groupes d'âge des enfants.
- La domiciliation effective de l'enfant et de ses parents sur la commune, (un justificatif de domicile actualisée à la date de la commission devra être fourni).
- L'ancienneté de la demande avec confirmation de son maintien à la date de la commission.
- La situation de la famille (emploi, sans emploi, en recherche d'emploi, en parcours d'insertion professionnelle)
- Le contexte social et familial de l'enfant.

L'ensemble des demandes est traité de façon anonyme.

La CAP peut être amenée à se réunir durant l'année pour statuer sur des changements liés à l'attribution des places, sur des demandes de modifications du contrat d'accueil ou sur des difficultés liées à l'accueil de l'enfant ou de sa famille.

## ➤ **Les modalités d'accueil**

### **Le public visé**

Le Multi-Accueil municipal accueille les enfants âgés de 10 semaines à 3 ans révolus et dont les parents résident sur la commune du Teich.

Le bâtiment mis à disposition du multi-accueil, situé au 16 rue Saint-André, permet d'accueillir dans deux espaces distincts mais non cloisonnés :

- 8 enfants âgés de 10 semaines à environ 18 mois
- 16 enfants âgés de 18 mois à leur scolarisation

### **L'Organisation et le fonctionnement**

- **La capacité d'accueil de la structure** est de 24 places modulées en fonction des horaires :
  - 24 enfants de 8h00 à 18h00 du lundi au vendredi
  - 12 enfants de 7h30 à 8h00 et de 18h00 à 18h30 du lundi au vendredi
- **La structure accueille les enfants âgés de 10 semaines à 3 ans révolus.** Par dérogation accordée par la Protection Maternelle et Infantile (PMI), le Multi-accueil peut accueillir les enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques jusqu'à l'âge de 5 ans révolus.
- **Les jours et les horaires d'ouverture**
  - Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
- **Les périodes de fermetures annuelles**
  - Deux semaines sur la période des vacances scolaires de fin d'année
  - Trois semaines au mois d'août

- Le multi-accueil municipal est fermé les jours fériés, ainsi que certains jours de pont dont les dates sont précisées en début d'année, et lors des journées pédagogiques de l'équipe.

Ces informations sont communiquées sur la fiche de réservation et affichées dans le hall d'accueil de la structure.

- **Les prestations proposées**

La participation familiale couvre les frais d'accueil, les frais de restauration et le matériel d'hygiène corporelle :

- La restauration : les repas et les collations sont préparés sur place par l'agent de cuisine qui veille aussi à la gestion des commandes et des produits alimentaires dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire. Les produits bio ou labellisés sont privilégiés tout en limitant au maximum l'utilisation de produits finis.
- Les menus sont élaborés en concertation avec l'infirmière, la directrice et l'agent de cuisine, et sont affichés dans l'espace d'accueil.
- Le matériel d'hygiène corporelle : la structure fournit des couches jetables, des produits d'hygiène en veillant au respect du bien-être et du confort des enfants. Les produits utilisés sont composés de formules courtes, simples et transparentes, adaptées aux peaux sensibles des bébés et jeunes enfants. Ils contiennent des ingrédients majoritairement d'origine naturelle, sans substances controversées, et offrent une excellente tolérance dermatologique. Une priorité est donnée aux composants biodégradables et sûrs pour l'environnement. Le choix de marques naturelles, s'inscrit pleinement dans nos valeurs d'accompagnement bienveillant et de protection de la santé des enfants.

## L'offre d'accueil proposée

- **L'accueil régulier**

Il fait l'objet d'un contrat entre le multi-accueil et les familles. Il est destiné aux parents souhaitant que leur enfant fréquente l'établissement régulièrement selon un planning établi, à temps plein ou à temps partiel et selon des horaires définis selon leurs besoins. Le contrat doit être mis à jour chaque année.

*(Exemple : un enfant vient 3 jours par semaine de 9h à 17h sur 12 mois).*

- **L'accueil occasionnel**

L'accueil occasionnel, s'adresse aux parents souhaitant que leur enfant fréquente la structure de manière ponctuelle et non régulière.

Selon les disponibilités du multi-accueil, un ou plusieurs enfants peuvent être accueillis quelques heures ou quelques jours dans la semaine.

Toute demande d'accueil occasionnel doit faire l'objet d'une démarche administrative préalable auprès de la directrice (pré-inscription, inscription, organisation d'une période de familiarisation...).

Un enfant inscrit en accueil régulier à temps partiel peut également bénéficier d'heures complémentaires dans le cadre de l'accueil occasionnel.

- **L'accueil d'urgence**

Selon la CNAF, il s'agit d'un « besoin exceptionnel qui ne peut être anticipé ».

La survenue d'événements imprévus peut perturber l'équilibre familial et nécessiter une réponse rapide et adaptée. Pour soutenir ces familles, la structure peut accueillir leur enfant en urgence, même s'il n'a jamais fréquenté le multi-accueil auparavant.

Cet accueil spécifique, pouvant entraîner un dépassement de la capacité journalière, est soumis à l'appréciation de la directrice de l'établissement et du gestionnaire.

Si les ressources de la famille ne sont pas connues, un tarif fixe annuel sera appliqué. La facturation sera effectuée sur la base des heures de présence réelles de l'enfant.

- **L'accueil d'un enfant porteur de handicap**

Le handicap est défini dans la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La famille initie la demande d'inscription de son enfant.

La directrice et l'infirmière de la structure, le médecin d'établissement, le médecin de la PMI, le médecin traitant de la famille, veillent à l'intégration de l'enfant en situation de handicap par la mise en place d'un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** en lien avec le ou les parents.

Les parents, en tant que personnes ressources privilégiées, pourront exprimer leurs attentes et participeront aux prises de décision concernant leur enfant au sein de la structure.

- **L'accueil d'un enfant atteint de maladie chronique**

Une maladie chronique est une maladie de longue durée, évolutive, souvent associée à une invalidité et à la menace de complications graves (*Ministère des Solidarités et de la Santé*)

La circulaire n° 2003-135 du 8 septembre 2003 relative à l'accueil en collectivité des enfants atteints de troubles de la santé permet de favoriser l'accueil et l'intégration de ces enfants sur une longue période, avec la mise en place d'un PAI.

Le multi-accueil permet ainsi aux enfants concernés d'être accueillis en collectivité tout en bénéficiant de leur traitement et de leur régime alimentaire, dans un contexte sécurisé et selon un dispositif formalisé.

## ➤ **Les moyens humains et matériels**

### **Les moyens humains**

L'équipe de professionnels du multi-accueil est composée de personnels qualifiés et pluridisciplinaires travaillant sous la direction d'une éducatrice de jeunes enfants.

En absence de la directrice, la directrice adjointe (éducatrice de jeunes enfants), ou à défaut une auxiliaire de puériculture désignée, assure la continuité de direction en garantissant le bon fonctionnement de l'établissement.

L'équipe est composée de professionnels aux diverses compétences, qualifications, expériences et missions :

- **La Directrice, Educatrice de jeunes enfants**

- ✓ Assure les fonctions de chef de service, d'encadrement et de management du personnel.
- ✓ Participe à l'élaboration du Projet d'Etablissement et du Règlement de Fonctionnement et veille à leur mise en œuvre ainsi qu'à leur actualisation.
- ✓ Est garante de la satisfaction des besoins des enfants et de leurs familles.
- ✓ Entretient et développe le travail partenarial avec les services de la Collectivité et les Institutions.
- ✓ Assure la gestion administrative de la structure.

- **L'Educatrice de Jeunes Enfants, Directrice adjointe**

- ✓ Veille à la satisfaction des besoins en développant des pratiques adaptées d'accueil et d'accompagnement du jeune enfant et de sa famille
- ✓ Assure la mise en œuvre du projet éducatif et pédagogique au sein de la structure
- ✓ Participe à la dynamisation des équipes en collaboration avec la directrice et veille au respect des pratiques professionnelles
- ✓ Participe avec les autres membres de l'équipe, à l'élaboration et à la mise en œuvre des différentes activités qui sont proposées en fonction de l'âge et des différents stades de développement des enfants
- ✓ Est attentive et soutient la fonction parentale

- **L'Infirmière, référent « Santé et Accueil inclusif »**

- ✓ Informe, sensibilise et conseille en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.
- ✓ Participe à l'organisation des protocoles d'hygiène, de santé et de sécurité (missions énumérées dans le II de l'article R.2324-30 du code de la santé publique).
- ✓ Développe des actions de soins dans leurs dimensions techniques, préventives et curatives.
- ✓ Veille à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.
- ✓ Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aide et accompagne l'équipe dans la compréhension et la mise en œuvre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille.
- ✓ Est attentive aux besoins des enfants et de leurs familles.
- ✓ Participe à la mise en œuvre du projet éducatif, propose et organise des actions pédagogiques, éducatives et relationnelles.

- **L'Auxiliaire de Puériculture**

- ✓ Assure une fonction d'hygiène, de soins et de confort en mettant en place les conditions favorables à l'accueil et à l'accompagnement des enfants en lien avec l'infirmière.
- ✓ Accompagne et assure la sécurité physique et affective des enfants au quotidien.
- ✓ Accueille l'enfant et sa famille en lien avec les objectifs du projet éducatif

- **L'Assistante Petite Enfance**

- ✓ Participe à l'accueil et à l'accompagnement de l'enfant en lien avec les objectifs du projet éducatif
- ✓ En lien avec l'ensemble de l'équipe, participe à l'accueil des parents
- ✓ Participe au maintien de la propreté des locaux et du matériel

- **L'Agent de cuisine**

- ✓ Elabore les menus en lien avec l'infirmière
- ✓ Prépare les repas et collations
- ✓ Veille au respect des règles d'hygiène alimentaire en suivant la réglementation HACCP
- ✓ Assure l'entretien de la cuisine et de la salle à manger
- ✓ Remplace l'agent d'entretien si nécessaire

- **L'Agent d'entretien**

- ✓ Assure l'entretien et l'hygiène des locaux
- ✓ Assure l'entretien et la gestion du linge
- ✓ Peut être amené à assurer la préparation des repas en l'absence de l'agent de cuisine.

**Présentation du personnel mobilisé (au 01/11/2025)**

<b>Fonction Nom Missions</b>	<b>Durée hebdomadaire contrat</b>	<b>Horaires</b>	<b>Qualifications/Diplômes</b>
<p>Directrice</p> <p><b>Céline CHARLOPIN</b></p> <p>Gestion administrative, ressources humaines, financière...</p> <p>Garante de la mise en œuvre du Projet d'établissement</p>	36H	<p>Du lundi au vendredi</p> <p>(Horaires modulables en fonction des nécessités de service)</p>	<p>Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants</p> <p>Contrat à durée indéterminée de droit public</p>
<p>Directrice adjointe</p> <p><b>Elsa JUIN</b></p> <p>Encadrement des enfants</p> <p>Encadrement de l'équipe</p> <p>Soutien à la parentalité</p>	35H	<p>Lundi, jeudi et vendredi</p> <p>Horaires en roulement sur l'amplitude d'ouverture de la structure</p>	<p>Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants</p>

<p>Référent « Santé et Accueil inclusif »  <b>En recrutement</b></p> <p>Impulse, met en place et garante des protocoles sanitaires</p>	20H/ an		Diplôme d'Etat d'Infirmière Puéricultrice
<p>Auxiliaire de Puériculture</p> <p><b>Sabine BOURDILLEAU</b></p> <p>Encadrement des enfants</p>	36H	<p>Du lundi au vendredi</p> <p>Horaires en roulement sur l'amplitude d'ouverture de la structure</p>	<p>Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture</p> <p>CDI droit public</p>
<p>Auxiliaire de Puériculture</p> <p><b>Adeline LACROIX</b></p> <p>Encadrement des enfants</p>	35H	<p>Du lundi au vendredi</p> <p>Horaires en roulement sur l'amplitude d'ouverture de la structure</p>	<p>Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture</p> <p>CDD</p>
<p>Auxiliaire de Puériculture</p> <p><b>Jocelyne PARMAN</b></p> <p>Continuité de direction</p> <p>Encadrement des enfants</p>	36H	<p>Du lundi au vendredi</p> <p>Horaires en roulement sur l'amplitude d'ouverture de la structure</p>	<p>Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture</p> <p>CDI droit public</p>
<p>Auxiliaire de Puériculture</p> <p><b>Aurélie MARET</b></p> <p>Encadrement des enfants</p>	36H	<p>Du lundi au vendredi</p> <p>Horaires en roulement sur l'amplitude d'ouverture de la structure</p>	<p>Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture</p> <p>Titulaire de la fonction publique territoriale</p>
<p>Assistante petite enfance</p> <p><b>Amandine CARQUIN</b></p> <p>Encadrement des enfants</p>	35H	<p>Du lundi au vendredi</p> <p>Horaires en roulement sur l'amplitude d'ouverture de la structure</p>	<p>CAP Petite Enfance</p> <p>CDD</p>

Assistante petite enfance <b>Clémence DUPIN</b> Encadrement des enfants	36H	Du lundi au vendredi Horaires en roulement sur l'amplitude d'ouverture de la structure	CAP Petite Enfance Titulaire fonction publique territoriale
Assistante petite enfance <b>Nadiège CHAUME</b> Encadrement des enfants	36H	Du lundi au vendredi Horaires en roulement sur l'amplitude d'ouverture de la structure	CAP Petite Enfance CDI droit public
Agent de cuisine <b>Océane BLIN</b> Préparation cuisine	30H	Du lundi au vendredi 8h/14h	Titulaire de la fonction publique territoriale
Agent d'entretien <b>Rachel PONCET</b> Hygiène et entretien des locaux	36H	Du lundi au vendredi 13h/20h	Titulaire de la fonction publique territoriale

## Les moyens matériels

### Des espaces dédiés aux enfants, qui comprennent :

- Un espace pouvant accueillir 8 bébés âgés de moins de 18 mois :
  - Un espace d'éveil avec parcours moteur, éveil au sol avec tapis de jeux ;
  - Un espace de jeux symboliques et d'imitation ;
  - Un espace pour les repas ;
  - Une chambre équipée de 8 lits ;
  - Une salle d'hygiène corporelle ;
  - Une biberonnerie/salle de rangement.
  
- Un espace pouvant accueillir 16 enfants âgés de 18 mois à 3 ans :
  - Une salle de jeu libre avec des espaces de jeux symboliques et d'imitation, de lecture et de discussions ;
  - Deux chambres équipées de 8 lits, pouvant servir d'espace de jeux dits « d'exercice », « d'assemblage » et « de règles » (Jean PIAGET) ;
  - Une salle d'hygiène corporelle dans laquelle, les enfants disposent de toilettes cloisonnées afin de garantir le respect de leur intimité. La table à langer est équipée d'un escalier afin de favoriser l'autonomie de l'enfant et

de lui permettre à la fois d'être acteur de ce moment particulier et favoriser une aide ergonomique pour les professionnelles.

L'ensemble de ces espaces est aménagé dans le but d'apporter un maximum de repères en répondant au besoin de sécurité des enfants.

Depuis Janvier 2021, les enfants et les professionnelles du multi-accueil peuvent profiter de l'Espace libre jeu, dans lequel, se trouve divers matériels de motricité et des jeux, lorsqu'il n'est pas ouvert au public.

### **Une organisation et des aménagements pensés et adaptés :**

Une réflexion sur l'organisation et l'aménagement des espaces distincts a été menée par l'équipe afin que celle-ci puissent accompagner les enfants dans les meilleures conditions, durant tous les moments de la journée.

Des espaces communs sont à la disposition des enfants et des professionnels :

- Un jardin extérieur avec terrasse couverte et jeux
- Un patio aménagé séparant les deux unités de vie des enfants

Les aménagements ont été pensés afin de permettre une motricité libre de l'enfant en lui laissant la possibilité de découvrir son corps, d'explorer ses capacités, favoriser sa mobilité et son équilibre naturel. La posture des professionnels est d'observer, de ne pas intervenir systématiquement mais d'adapter et de sécuriser l'environnement.

L'équipe veille quotidiennement à favoriser l'ouverture des espaces, afin de permettre une transition progressive des plus jeunes vers la section des "moyens/grands". À l'inverse, cette organisation offre également aux plus grands la possibilité de profiter de l'espace dédié aux plus petits lorsque leurs besoins du moment requièrent davantage de réassurance et de calme.

Enfin les professionnels sont amenés à adapter et à investir d'autres lieux au sein de l'Espace Petite Enfance ; ainsi les enfants, par petits groupes, peuvent accéder à des activités spécifiques notamment :

- La salle à manger pour exercer diverses activités de manipulation
- Les chambres et le hall d'accueil pour des activités motrices, de peinture, de dessin, de lecture, ou de puzzles
- La salle de bain, le patio, la terrasse extérieure ou le jardin pour divers jeux d'eau et manipulations...

### **Des espaces d'accueil pour les familles et les professionnels :**

#### *Pour les familles :*

- Un parking réservé pour les véhicules
- Un espace extérieur abrité pour le stockage des poussettes
- Un hall d'accueil convivial avec casiers individuels pour les enfants
- Un espace pour les bébés avec table à langer et rangements pour sièges-auto
- Du mobilier d'accueil et des panneaux d'affichage
- Un espace d'attente
- Des sanitaires publics

*Pour les professionnels :*

- Un bureau
- Une salle de repos, des vestiaires et sanitaires dédiés au personnel
- Des locaux de rangements
- Un espace cuisine pour la préparation des repas des enfants (stockage, préparation et plonge)
- Un espace pour l'entretien (buanderie, lingerie)

Les mobiliers, matériels et équipements ont été choisis en fonction des besoins des enfants, des familles et des personnels.

## 2° LE PROJET EDUCATIF

### « VIVRE ENSEMBLE POUR MIEUX GRANDIR »

*Le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements d'accueil de jeunes enfants prévoit un projet éducatif précisant les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et garçons »<sup>1</sup>*

Le projet éducatif est le point d'appui du projet pédagogique élaboré par l'équipe de professionnels de la structure.

Il est le fruit d'une réflexion partenariale, d'échanges et de partage d'expériences qui s'alimentent et s'enrichissent, lors des diverses réunions organisées entre les professionnels du Multi-Accueil, le gestionnaire et les autres partenaires institutionnels et pédagogiques.

De ces rencontres ont émergé des valeurs éducatives constituant les fondements du travail des professionnels auprès des enfants.

Ces valeurs s'articulent autour d'un axe principal : **garantir la qualité de l'accueil du jeune enfant et de sa famille au sein du Multi-Accueil municipal la « Pomme de pin ».**

Afin de développer un accueil de qualité « contenant et rassurant », tant vis-à-vis des parents que pour les enfants, l'équipe du Multi-Accueil s'efforce d'organiser un fonctionnement de la structure stable et cohérent, tout en restant vigilante sur l'aménagement des locaux, la continuité des soins, les contenus des activités et la place des parents ; cela en veillant à entretenir une réflexion régulière sur les pratiques professionnelles.

Le travail d'élaboration du projet éducatif a permis de dégager deux objectifs prioritaires vers lesquels l'équipe pourra orienter son travail :

- Assurer le bien-être et l'épanouissement des enfants ainsi qu'un accompagnement et un soutien à la parentalité.
- Favoriser un accueil de qualité pour les enfants et leur famille

---

<sup>1</sup> Article R2324-29 du Code de la Santé Publique

## ➤ Le bien-être et l'épanouissement des enfants

*Dans l'intérêt de l'enfant, au sein du Multi-accueil, la communauté des adultes s'engage à garantir « sa sécurité », « sa santé », « pour assurer son éducation et permettre son développement dans le respect dû à sa personne ». Article 371-1 du code civil In Interdiction des violences éducatives ordinaires.*

*L'équipe éducative respecte les valeurs précisées dans « la charte nationale pour l'accueil de la petite enfance » de 2017.*

La qualité de l'accueil des enfants et des parents est conditionnée par la stabilité d'une équipe de professionnels de la petite enfance dans un environnement adapté.

La démarche d'accueil se décline autour de plusieurs objectifs :

- Développer des relations de confiance entre parents, enfants et professionnels
- Favoriser la continuité du lien familial
- Proposer un aménagement adapté et pensé
- Respecter le rythme et les besoins des enfants
- Proposer un accompagnement de qualité

## ➤ Développer des relations de confiance

Lorsqu'un enfant intègre un accueil collectif, des compétences parentales côtoient des compétences professionnelles. Entre convictions et réflexions mutuelles, une relation équilibrée, de confiance se construit qu'il est important de préserver. Il s'agit de penser ensemble le bien-être de l'enfant.

Cette relation de confiance se développe progressivement, à travers différentes étapes successives :

### **L'étape de la pré-inscription et de l'inscription de l'enfant**

La relation avec la famille et l'enfant débute dès la première rencontre de pré-inscription durant laquelle la directrice va prendre le temps de les accueillir, de leur fournir les informations nécessaires pour une inscription et leur expliquer l'organisation et le fonctionnement de la structure.

Une fois l'accueil validé par la commission d'attribution des places, vient le moment de l'inscription administrative avec la directrice/éducatrice de jeunes enfants du multi-accueil. Elle prend le temps d'accueillir le ou les parents. Après la remise du règlement de fonctionnement, ils échangent ensemble sur les points principaux concernant les modalités de fonctionnement et d'organisation du multi-accueil. Elle répond aux questions, aux premières attentes et besoins. Ce premier accueil permet aux parents d'avoir une meilleure connaissance de la structure.

Par la suite, une rencontre est organisée en petits groupes entre les nouvelles familles et l'éducatrice de jeunes enfants, une auxiliaire de puériculture ainsi que l'infirmière. Ce temps d'échange permet de présenter l'accueil et l'accompagnement quotidien de l'enfant, à travers les choix pédagogiques de l'équipe. Il offre également l'occasion aux parents de se rencontrer et de

partager leurs premières impressions. La rencontre se conclut par une visite de la crèche, de ses différents espaces et de leurs aménagements.

À cette occasion, un livret est remis aux familles. Par ce document, l'équipe souhaite se présenter et partager le déroulement type de la journée de l'enfant, ainsi que la manière dont elle l'accompagne au quotidien. Ce livret, fruit de nombreuses observations, reflète le travail de l'équipe. Il évolue régulièrement au fil des nouvelles réflexions et des observations menées sur le terrain.

## **La période de familiarisation**

L'accueil de chaque enfant est préparé avec soin afin de garantir des premiers moments sereins au sein du multi-accueil. Un casier à son nom est prévu dans l'entrée et dans la salle de change, son lit est identifié, et l'équipe connaît déjà son prénom pour faciliter un accueil personnalisé. De leur côté, les familles peuvent préparer l'arrivée de leur enfant grâce à la liste des effets nécessaires (vêtements de rechange confortables, couverture ou turbulette, petit sac pour le doudou ou tout autre objet familier...). Il leur est également demandé de fournir une photographie du doudou, qui sera affichée au-dessus du lit de l'enfant, ainsi qu'une photo de l'enfant destinée au hall d'accueil.

La période de familiarisation constitue une étape essentielle dans la construction de la relation de confiance entre l'enfant, sa famille et l'équipe. Pour la majorité des enfants, elle s'étend sur environ quinze jours et vise à permettre une séparation progressive, douce et sécurisante. Elle offre aussi à l'enfant la possibilité de s'approprier peu à peu un environnement collectif. La durée de cette période peut être ajustée, en concertation avec la famille, en fonction des besoins de chacun.

La régularité du lien entre l'enfant, ses parents et les professionnels contribue fortement à instaurer cette confiance. Ainsi, dans la mesure du possible, la même professionnelle accueille et accompagne la famille durant toute l'adaptation. Une seconde professionnelle peut intervenir exceptionnellement si nécessaire. Les premières rencontres permettent de créer un lien privilégié entre l'enfant, sa famille, la référente, l'équipe et le lieu. Un planning prévisionnel est proposé, mais reste adaptable selon les besoins de l'enfant et de ses parents.

Après les premiers temps de découverte, une première séparation de courte durée est proposée, puis progressivement allongée en suivant le déroulement habituel de la journée. Parents et professionnelles définissent ensemble les temps de départ et de retrouvailles afin de sécuriser l'enfant et de donner sens à la séparation.

La communication avec les familles joue un rôle fondamental, pendant la période de familiarisation mais aussi tout au long de l'accueil de l'enfant. L'équipe éducative reste disponible, à l'écoute et ouverte au dialogue pour répondre aux questions et soutenir les parents dans cette transition. Afin d'assurer un suivi personnalisé et cohérent, une fiche d'adaptation a été élaborée : elle recueille les informations partagées par les parents et est enrichie au fil des échanges, permettant un accompagnement ajusté aux besoins de chaque enfant.

## **L'écoute et la communication**

L'équipe est disponible pour répondre au(x) parents, échanger lors des temps d'accueil, soit à l'arrivée et ou départ des enfants, par mails ou téléphone, au cours de la journée d'accueil et en fonction des disponibilités de l'équipe.

L'équipe éducative invite les parents à prendre un peu de temps au quotidien au sein de la structure. En profitant des accueils du matin ou des départs le soir pour partager un moment de jeu ou une lecture par exemple mais également lors des événements proposés (goûter de rentrée, fête de la musique...)

En s'appuyant sur des pratiques et des postures réfléchies et cohérentes, l'équipe privilégie une communication harmonieuse avec les parents afin de construire un partenariat éducatif favorable aux enfants. Elle s'établit au quotidien, à travers les transmissions, les échanges du matin et du soir qui permettent aux adultes de prendre le relai avec l'enfant. Des temps de rencontres individuels et formels pourront être proposés aux parents, en cours d'année et jusqu'à la fin de l'accueil de l'enfant, afin de maintenir, en toute transparence, le partage d'informations, d'observations, sur le développement de l'enfant, entre parents et professionnels(les).

### ➤ Favoriser la continuité du lien familial

L'équipe souhaite favoriser la continuité du lien avec la famille.

### Les temps d'échanges parents/professionnels

Les échanges permettent aux adultes de prendre le relai avec l'enfant. Ils sont retranscrits par les accueillantes sur un cahier journalier. Bien que parfois brefs, leur qualité peut avoir une réelle influence sur l'accompagnement de l'enfant dans son quotidien (anecdote sur la soirée ou le week-end, événement familial, changement de rythme, prise de médicaments, température, sommeil, alimentation, les progrès de l'enfant...)

Les informations d'ordre confidentiel sont retranscrites et réservées à l'usage interne des professionnels(les). Parfois et selon la nature des informations, il peut arriver que les parents souhaitent transmettre certaines informations dans un cadre plus intime ou isolé, soit à l'écart dans une autre pièce soit dans le bureau de la directrice.

Pour que la séparation soit la plus sereine possible, l'enfant a la possibilité d'apporter un objet qui servira de lien entre la maison et la crèche.

Certains enfants ont déjà fait le choix d'un objet privilégié et d'autres ont besoin d'investir ce nouvel environnement pour en éprouver le besoin ou finalement pas. Il peut s'agir d'une peluche, d'un foulard, d'un jouet, d'une photographie... Cet objet cajole, console, apaise l'enfant dans les moments difficiles. Il peut recevoir les tensions, les colères... mais aussi être un autre compagnon de jeu.

Un meuble mobile a été choisi par l'équipe pour accueillir les différents objets importants de l'enfant.

Ainsi à la crèche, l'enfant peut emporter son « doudou » ou un objet favori dans tous ses déplacements, en fonction de ses besoins. L'équipe en est garante et respecte son besoin.

### L'accueil de l'enfant et son/ses parents

Accueillir un enfant c'est également accueillir ses parents. Les professionnels(les) ne sont en aucun cas un substitut mais bien un relai des parents. Chaque parent reste le premier éducateur de son enfant.

Les professionnels(les) se doivent d'être à l'écoute de leurs réactions, leurs émotions et leurs observations lors des séparations et des temps d'accueil. L'accueil est individualisé, fondé sur la

confiance, la disponibilité et le respect. Des temps de rencontres sont proposés par et avec la directrice, l'éducatrice de jeunes enfants ou l'infirmière, dans un espace approprié à l'intimité, à la confidentialité d'un échange. L'arrivée de l'enfant est préparée avec soin.

L'enfant et sa famille sont attendus pour cela :

- L'ensemble de l'équipe est informé de son arrivée ;
- Un casier est préparé au prénom de l'enfant ;
- Une photographie de l'enfant est affichée dans l'accueil ;
- Un lit est installé (couverture/gigoteuse de la crèche, de la maison..., cadre avec la photo de l'objet singulier de l'enfant...)

Les enfants du groupe des plus grands, accompagnés de leur parent se lavent les mains dès leur arrivée. Il semble que ce moment de partage et de transition entre parent et enfant soit bénéfique pour envisager la séparation le matin. De plus, l'équipe a pu observer que ce temps permettait au parent d'investir la salle plus facilement et d'aménager son temps pour échanger avec le/la professionnel(le).

Tout comme la période de familiarisation, le passage d'un enfant d'un groupe à un autre est préparé en amont. La famille est informée à l'avance par l'équipe, qui prend le temps d'expliquer les modalités de cette nouvelle organisation.

L'enfant est accueilli progressivement dans son nouveau groupe, avec le soutien d'une professionnelle de son ancien groupe afin de maintenir les liens et repères déjà établis. Cette transition vise à lui permettre de se familiariser en douceur avec les autres enfants et les professionnels de ce nouvel espace.

Lors de la transition entre sections, généralement après les vacances d'été, les enfants sont invités dès le mois de juillet à découvrir les deux chambres à travers des temps de jeu. Une note d'information est remise aux familles, qui peuvent également solliciter l'équipe pour visiter ou revisiter ces espaces.

## ➤ Proposer des aménagements adaptés

### Un bâtiment labellisé « écoenvironnemental »

Le multi-accueil qui accueille 24 enfants par jour est installé sur un bâtiment d'une surface d'environ 400m<sup>2</sup> en plain-pied, associé à une autre infrastructure qui est composée du Relais Petite Enfance, d'un espace de libre jeu, mutualisée à d'autres services petite enfance, formant ainsi **L'Espace Petite Enfance**. Cet ensemble structurel a été conçu avec des normes issues de la labellisation Haute Qualité Environnementale. Il est sécurisé par une porte à ouverture codée.

Le Hall d'accueil de l'Espace Petite Enfance a pour fonction de desservir les différents services petite enfance et de permettre aux familles d'être accueillies dans un espace pensé pour eux et aux professionnels(les) petite enfance de travailler ensemble en toute proximité.

Dans le Hall d'entrée du multi-accueil sont installés des casiers individuels, de petits coins d'affichage d'informations diverses et variées (menus, évènements, protocoles sanitaires...). Dans cet espace d'accueil, chaque famille a la possibilité de déshabiller son enfant et de ranger sa veste ou son manteau ainsi que ses chaussures dans un casier marqué au prénom de ce dernier. Cet espace peut également être investi pour des moments de jeu.

Le multi-accueil possède également un espace pour le personnel de la crèche, le bureau de la direction avec un coin consultation, un local d'entretien, une salle de rangement pour le matériel

pédagogique et deux WC dont un réservé au public et adapté aux personnes porteuses de handicap.

Enfin, l'Espace Petite Enfance offre la possibilité à tous les enfants du multi-accueil de bénéficier d'une salle supplémentaire aménagée répondant à des valeurs pédagogiques axées sur « le libre-jeu et de motricité libre ».

Elle peut également faire l'objet de rassemblement / rencontres autour d'évènements festifs entre enfants, parents et professionnelles mais aussi servir de salle de réunion, de conférences, de formation...

## **Des espaces de vie pour les enfants**

L'accueil des enfants a été pensé sur deux espaces principaux :

L'un pour 8 enfants âgés de moins de 18 mois :

- Une salle lumineuse avec des aménagements adaptés, évolutifs et modulables répondant à leurs besoins : parcours moteur, espace livres, coin calme et repos avec des tapis et coussins, éveil au sol..., un espace de jeux symboliques et d'imitation, un espace pour les repas...
- Une chambre équipée de huit lits à barreaux ;
- Une salle pour les soins corporels avec 1 WC enfant et des casiers individuels,
- Une biberonnerie / salle de rangement.

Un patio permet aux plus petits de bénéficier d'un espace extérieur et sécurisé. Le sol en gazon synthétique donne aux enfants la possibilité d'y jouer pieds nus, en chaussures ou en chaussettes. Il est aménagé en fonction des besoins des enfants.

Cet environnement ouvert sur les deux salles principales offre aux enfants l'occasion de se côtoyer, jouer ensemble, d'interchanger leurs espaces de jeux...

L'autre espace, pour 16 enfants âgés de plus de 18 mois jusqu'à 3 ans.

- Une salle traversée de lumière d'un côté par le patio commun à celui de la salle des plus petits et de l'autre côté par la terrasse couverte extérieure. Cet espace évolutif au gré de la journée et des évènements, est aménagé avec des jeux symboliques et d'imitation, un espace lecture, un coin calme et repos, des tables et des chaises...
- Deux chambres équipées chacune de huit matelas au sol dédiés aux temps de siestes. Elles sont aussi utilisées comme salle de jeux, d'atelier à différents moments de la journée.
- Une salle pour les soins corporels avec 3 WC cloisonnés adaptés et libres d'accès, 1 lavabo enfants avec 3 robinets et des casiers individuels. La table à langer est équipée d'un escalier escamotable qui permet à l'enfant d'être acteur de ce moment particulier mais aussi soulager physiquement les professionnels(les) dans le portage successif des enfants.

La salle des plus grands, au nord, donne sur une terrasse et un jardin :

- La terrasse est couverte et aménagée avec des tables et des chaises, une structure type toboggan. Un espace de rangement permet le stockage des vélos, motos et autres jeux d'extérieur...
- Le jardin sécurisé offre la possibilité aux enfants de jouer dans des structures aménagées (une maison, un abri avec toboggan...) ou sur une surface gazonnée d'environ 100m<sup>2</sup>. Le jardin donne sur un parc de loisirs aménagé par la ville avec des tables, des structures ludiques ou sportives dans un environnement verdoyant et ouvert à tous...

Les espaces des enfants peuvent être mutualisés. En effet, à certains moments de la journée, les groupes d'enfants se mélangent le temps de jeux libres, d'un atelier, du jus de fruits...

Certains espaces sont délimités afin de répondre aux besoins singuliers des enfants : expériences, exploration mais aussi de confort, de réconfort et de sécurité.

La salle à manger et la cuisine sont disposées au sud de la crèche :

- La salle à manger est aménagée avec 4 tables et des chaises, avec ou sans accoudoirs, adaptées aux jeunes enfants afin que leurs pieds touchent le sol, des chaises pour adultes, un vaisselier, un chariot desservant le jus de fruits du matin ou les plats du midi. Quatre à six enfants au maximum peuvent partager une même table.
- La cuisine, permettant la préparation des repas sur place par une cuisinière, est composée de 3 salles : salle de stockage et réception des produits alimentaires, une salle de préparation et une plonge.

Le multi-accueil inscrit son projet éducatif dans une démarche globale de développement durable, en sensibilisant enfants, familles et professionnel(le)s à des pratiques respectueuses de l'environnement. Au quotidien, l'établissement limite son impact écologique grâce à des actions concrètes : utilisation de surchaussures en tissu lavables plutôt que de modèles jetables, recours à des serviettes en tissu en remplacement des draps d'examen à usage unique, tri des déchets et réduction du gaspillage.

## ➤ Respecter les rythmes et les besoins des enfants

L'équipe accompagne les enfants dans un environnement prévu et organisé pour eux, dans lequel ils vont pouvoir s'épanouir...

Chaque enfant est accueilli et accompagné de manière singulière en respectant son rythme individuel. C'est en étant attentive et vigilante aux différents moments de la journée, que l'équipe peut répondre au mieux aux besoins de l'enfant et lui permettre de s'épanouir au sein du groupe.

Les différents temps d'une journée type correspondent en effet, aux besoins pour l'enfant de se reposer, de se nourrir, de jouer, d'être porté, écouté, de communiquer, d'être accompagné dans ses soins...

## Les repas, le déjeuner et les collations

Le maître mot du repas est le Plaisir : le plaisir de manger, de partager un moment avec les autres, de découvrir de nouvelles textures, de nouveaux goûts, de manipuler...

Les repas et les goûters des enfants sont préparés chaque jour dans l'espace cuisine de la crèche par la cuisinière qui applique les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire en vigueur. Les repas sont diversifiés et répondent aux besoins des enfants dans le cadre des recommandations du Plan National Nutrition Santé.

Les menus sont pensés et proposés par l'agent de cuisine, en collaboration avec l'infirmière et la directrice et élaborés en respectant la saisonnalité. Les menus répondant à des besoins spécifiques

pour certains enfants (allergies ou intolérances alimentaires, végétariens, sans viande de porc...) sont validés par l'infirmière et/ou la directrice.

Les fruits et légumes frais, issus de l'agriculture biologique, sont livrés deux fois par semaine par un primeur. La viande, le poisson et certains légumes surgelés proviennent également de l'agriculture biologique ou sont porteurs d'un label de qualité. Les autres produits alimentaires (épicerie salée et sucrée, boissons, laitages, compotes...) sont choisis en privilégiant les références labellisées «bio».

Le thème du repas est abordé durant l'adaptation. Un échange peut être engagé sur la diversification alimentaire, ses préférences ou ses aversions, les allergies ou les intolérances alimentaires, sur la façon de manger à la maison, avec qui, quand, comment...

Une fiche alimentaire est remise à la famille lors de la période de familiarisation. Elle accompagne l'enfant tout au long de son accueil au sein du multi-accueil et peut être actualisée autant que nécessaire. Elle permet à l'équipe de suivre l'introduction et la diversification des aliments afin de proposer une alimentation adaptée à l'âge, aux besoins et aux habitudes de chaque enfant.

Cette fiche sert également de support d'échanges : elle aide les parents à se repérer dans les étapes de diversification alimentaire et leur offre la possibilité d'informer régulièrement l'équipe des évolutions observées à la maison.

### ***Pour les plus grands :***

- Organisation des repas

Chaque matin, un tableau installé dans la salle de jeux présente les photos des enfants et des professionnels qui partageront le repas, ainsi que le menu du jour et le goûter. Ce support permet aux parents d'être informés dès l'arrivée et au moment du départ.

- La collation du matin

Une collation est proposée entre 9h30 et 10h pour les enfants qui en expriment le besoin ou l'envie. Elle se compose de fruits frais de saison ou de fruits secs. Ce temps se déroule en petit groupe, favorisant un moment calme et convivial.

- Le déjeuner

Le déjeuner se déroule en deux services, chacun composé de 2 petits groupes de quatre enfants organisés en fonction de leurs besoins (fatigue, faim, heure d'arrivée...). Avant de passer à table, il leur est proposé d'aller aux toilettes et de se laver les mains.

Les repas ont lieu principalement dans la salle à manger, mais peuvent être pris sur la terrasse, côté jardin, lorsque la météo le permet.

Pendant qu'un groupe déjeune, les autres enfants profitent d'un temps de jeu, du jardin ou d'un moment plus calme accompagné par les professionnelles.

À table, les enfants sont encouragés à s'installer et peuvent choisir leur place. Les repas sont considérés comme un moment d'échange, de partage et de convivialité.

L'enfant reste acteur de son repas : il peut manipuler, manger avec les doigts, utiliser une cuillère ou une fourchette, voire un couteau adapté. L'équipe lui fait confiance dans la gestion de son appétit, la découverte de la satiété et son envie ou non de goûter un aliment. Un plat peut être reproposé au cours du repas ; un enfant peut refuser un aliment un jour et l'accepter le lendemain, par imitation, curiosité ou plaisir.

Une fois le repas terminé, et après s'être lavés la bouche et les mains avec un gant de toilette, les enfants retournent dans la salle.

- Le goûter

Le goûter est proposé vers 15h45, puis au fil des réveils des enfants. Deux enfants accompagnent le/la professionnel(le) en charge du goûter pour aller chercher le chariot des préparations en cuisine. Un petit rituel a été mis en place : affichage des photos des "responsables du goûter" et petite chanson dédiée, favorisant la responsabilisation et la participation active.

Les enfants sont répartis autour de trois tables de 5 à 6 enfants, chacune accompagnée d'un adulte. Ils peuvent choisir leur place et l'adulte avec lequel ils souhaitent partager ce moment. Comme pour le déjeuner, le goûter peut être pris sur la terrasse lorsque le temps le permet.

Bien que les horaires des repas soient préétablis, ils restent souples et peuvent être ajustés en fonction du rythme, de la fatigue, de la faim ou du réveil des enfants.

En dehors des temps de repas, une gourde ou un biberon d'eau est mis à disposition de chaque enfant tout au long de la journée, pour répondre à ses besoins d'hydratation. Les familles sont invitées à apporter cette gourde lavée et remplie chaque matin.

Les enfants sont installés sur 3 tables de 5/6 enfants et accompagnés d'un adulte par table. Ils ont le choix de leur place et de l'adulte avec qui ils souhaitent goûter.

***Pour les bébés :***

Le besoin de manger est différent d'un enfant à l'autre. C'est pourquoi, et même si le/la professionnel(le) est attentif(ve) aux signes de faim de chaque enfant, il est important dès son arrivée le matin de connaître son heure de réveil, de petit déjeuner et éventuellement les évolutions de ses habitudes alimentaires (retour de week-end ou de périodes d'absence).

Les parents fournissent biberons, tétines et lait maternisé (sous forme de dosettes). Il est possible pour les mamans qui allaitent d'apporter leur lait en respectant les consignes de recueil, de conservation et de transport du lait maternel.

Les biberons sont préparés dans la biberonnerie au moment des premiers signes de faim de l'enfant et donnés dans les bras du/de la professionnel(le) qui est assis(e), la plupart du temps, dans un fauteuil prévu à cet effet et en prenant le temps pendant et après. Le/la professionnel(le) s'adapte au besoin de l'enfant.

Lorsque son/ses parent(s) commence(nt) à diversifier l'alimentation de son enfant, l'équipe poursuit cet accompagnement dans la découverte des goûts et des textures. La professionnel(le) va encourager l'enfant dans cette découverte en lui permettant de toucher la nourriture, sentir, goûter d'abord un petit peu, en lui proposant une cuillère...

En s'appuyant sur les informations régulières des parents, l'agent de cuisine prépare les repas en fonction de l'évolution du protocole alimentaire des enfants et du retour de la fiche alimentaire : purée lisse, moulinée, petits morceaux... Introduction du lait de vache, des compotes, des fruits, des crudités/cuidités...

L'enfant, qui a faim, est installé dans une chaise haute au sein même de sa salle. Lorsqu'ils sont plusieurs à déjeuner au même moment, les chaises hautes sont positionnées en arc de cercle afin de permettre aux enfants de se voir. Les verres et couverts sont adaptés à l'âge des enfants.

Pour les enfants plus grands ou qui en éprouvent le besoin, une table et des chaises sont à disposition également dans la salle. Un(e) professionnel(le) est alors disponible pour les accompagner et faire de ce moment, un temps de plaisir, de partage et de convivialité.

Enfin, les enfants, qui sont amenés à être accueillis, l'année d'après dans l'autre salle, pourront commencer progressivement à s'intégrer avec les enfants plus âgés dans la salle à manger au cours du mois de juillet. D'abord, en leur proposant de partager la collation du matin et le goûter, puis en les intégrant au repas avec les enfants plus âgés. Cette première passerelle d'un espace à un autre s'organisera après que l'équipe en ait informés les parents des enfants concernés, ainsi que les enfants de l'autre groupe.

## **L'endormissement, le sommeil et le réveil.**

### - L'aménagement des chambres

Les lits sont disposés de manière constante et stable chaque jour afin d'offrir à l'enfant des repères rassurants. Chaque emplacement est personnalisé : une image de son doudou ou de son symbole préféré est affichée au-dessus du lit, et la couverture ou la gigoteuse apportée par la famille est installée à sa place.

Cet aménagement réfléchi et individualisé contribue au confort, au bien-être de l'enfant et favorise un endormissement serein.

### - Respecter le rythme de chaque enfant

Respecter le sommeil de l'enfant, c'est lui permettre de profiter pleinement des autres temps de la journée. L'équipe veille ainsi à prendre en compte le rythme propre à chacun. Les signes de fatigue (se frotter les yeux ou les oreilles, bâiller, s'agiter...) guident les professionnelles dans la proposition d'un temps de repos, quel que soit le moment de la journée.

### - Respect du sommeil

Un enfant peut avoir besoin de dormir plus longtemps que les autres. Pour ne pas perturber son rythme biologique, l'équipe ne réveille jamais un enfant qui dort.

En cas de contrainte horaire, le parent peut être invité à réveiller lui-même son enfant, accompagné par un professionnel si d'autres enfants dorment encore.

Si le sommeil prolongé semble avoir un impact sur les endormissements du soir à la maison, l'équipe et les parents peuvent réfléchir ensemble à un ajustement : proposer à l'enfant de se coucher plus tôt au moment de la sieste, observer de nouvelles habitudes, harmoniser les pratiques.

L'éducatrice de jeunes enfants, l'infirmière ou la directrice peuvent proposer un temps d'échange pour trouver les solutions les mieux adaptées à l'enfant.

### - Difficultés d'endormissement

Il arrive qu'un enfant refuse de se coucher ou éprouve des difficultés à s'endormir. L'adulte cherche alors à comprendre ses besoins et ajuste son accompagnement (présence, musique, portage, rituel...).

Si l'enfant ne parvient pas à trouver le sommeil ou si la difficulté devient récurrente, un temps calme lui est proposé dans un autre espace.

Les professionnelles échangent ensuite avec la famille pour comprendre l'origine du besoin et coordonner les pratiques entre la maison et la crèche.

### ***Accompagnement au sommeil des plus grands :***

La préparation commence par l'aménagement des chambres : les enfants participent à l'installation des lits, couvertures et coussins, accompagnés d'une professionnelle. Ensuite, par petits groupes, ils se préparent à la sieste.

Les adultes adoptent une posture apaisante (voix douce, gestes lents) et annoncent l'approche du coucher pour permettre à l'enfant d'anticiper ce moment : lire un dernier livre, chercher son doudou, aller aux toilettes...

Un passage par la salle de bain est proposé : les enfants essaient de se déshabiller seuls, vont aux toilettes ou sur le pot s'ils le souhaitent, ou demandent l'aide de l'adulte si nécessaire.

Au fur et à mesure de leur disponibilité, les enfants vont chercher leur doudou et s'installent dans leur lit, tandis que d'autres patientent calmement dans la salle de jeux.

L'accompagnement est individualisé : câlin, main posée sur le dos, proximité ou au contraire besoin d'espace, musique douce... L'adulte reste présent du début de l'endormissement jusqu'au réveil.

Le réveil est échelonné et respectueux du rythme de chacun. Les enfants se lèvent à leur rythme et peuvent rester un moment dans leur lit, rejoindre un espace calme. Ce moment est accompagné par un adulte disponible pour répondre à ses besoins : câlins, se préparer doucement avec l'aide de l'adulte...

Les professionnelles adoptent une posture apaisée, accompagnant les enfants vers une transition douce entre sommeil et activités de l'après-midi.

### ***Accompagnement au sommeil des tout-petits :***

Respecter le sommeil de chaque enfant est essentiel pour lui permettre de profiter pleinement des autres moments de la journée. L'équipe veille à respecter le rythme individuel de chacun et à détecter les signes de fatigue : bâillements, pleurs, gestes de câlin, succion du pouce, agitation... Ces observations permettent de déterminer quand et comment proposer un temps de repos, quel que soit le moment de la journée.

Les professionnelles adaptent leur posture et leur accompagnement selon les besoins de l'enfant. Ainsi, si un enfant a besoin d'être porté, bercé ou réconforté dans les bras avant d'être couché, l'adulte ajuste sa présence et ses gestes pour sécuriser l'enfant.

Un(e) professionnel(le) peut rester tout au long de la sieste dans la chambre, notamment lorsque plusieurs enfants dorment en même temps.

L'équipe adopte un comportement calme et rassurant (voix douce, gestes posés) et annonce progressivement le moment de la sieste, permettant aux enfants d'anticiper le coucher. Les plus grands peuvent aller chercher leur doudou ou se préparer à dormir.

Pour les enfants qui rencontrent des difficultés à s'endormir, l'équipe reste disponible pour les accompagner dans cette séparation qu'est le sommeil. Selon les besoins, l'adulte peut proposer un câlin, un bercement, un bruit blanc, un chant ou une peluche musicale apportée par la famille. L'accompagnement est toujours personnalisé. Les rituels instaurés à la maison sont des repères sécurisants pour l'enfant. Si ces routines évoluent avec l'âge ou ne conviennent plus, il est important d'en informer l'équipe. Les rituels peuvent être adaptés au contexte de la crèche tout en respectant le besoin de repères rassurants pour l'enfant.

## Les soins

Avant l'arrivée à la crèche, le/les parents sont responsables de l'hygiène corporelle de leur enfant.

A la crèche, les temps des soins apportés à chaque enfant sont des moments privilégiés dans la relation entre ce dernier et le/la professionnel(le). Ce sont des temps de communication, d'échanges, de relations individuelles. Les soins des enfants ont lieu dans les salles de change de chaque espace.

Les professionnels(les) accompagnent les enfants dans leurs soins corporels quand ils en ont besoin, c'est-à-dire en prenant le temps d'observer leurs attitudes ou de répondre à leur demande. L'enfant est toujours prévenu de la démarche de l'adulte. S'il ne veut pas, soit il est possible un instant de reporter ce soin, soit il est possible qu'un autre professionnel prenne le relais.

Qu'il s'agisse du change de sa couche, des lavages des mains, de son visage, de son corps, le/la professionnel(le) prend le temps avec l'enfant de le rassurer, lui propose de participer en fonction de ses capacités, lui parle, lui explique ce qu'il/elle lui fait. Son intimité est préservée en limitant le nombre d'enfants et d'adultes dans les toilettes.

Les professionnels(les) veillent à :

- Être à l'écoute du besoin de l'enfant,
- Respecter l'enfant dans son intégrité et son intimité pour assurer son bien-être et son confort
- Instaurer une relation privilégiée, sécurisante et de confiance
- Favoriser l'implication de l'enfant pour qu'il soit acteur des soins

Le gestionnaire fournit les couches jetables. Elles sont commandées et livrées par un prestataire spécialisé en matériel de puériculture et répondent aux normes qualitatives et respectueuses à la fois de la peau de l'enfant mais aussi de l'environnement.

Il est possible pour les parents qui le souhaitent de fournir des couches spécifiques (autre marque ou lavable), notamment quand l'enfant connaît des intolérances ou allergies particulières.

De même pour les produits d'hygiène, les parents peuvent, après l'accord de la directrice, apporter les leurs en cas de nécessité ou conviction personnelle.

Dans le courant de la journée, les enfants ont l'occasion de se laver les mains avant et après le repas/goûter, après le passage aux WC mais aussi autant de fois que nécessaire...

En prenant du plaisir dans certaines activités (jouer dans la terre, avec la peinture, les aliments) il peut arriver que les enfants gardent des traces sur leur peau et sous leurs ongles malgré les soins successifs apportés dans la journée. De même, les vêtements portés par les enfants ne doivent pas être une contrainte ou entrave pour bien jouer, pour bien profiter de leur journée.

L'équipe reste à l'écoute du/des parents pour modifier/ajuster la tenue vestimentaire d'un enfant en cas de nécessité. Par exemple, sur les activités de peinture, il est proposé à l'enfant de revêtir un tablier ou de le déshabiller. Ces précautions peuvent quand même occasionner des salissures ou quelques traces. Ainsi, des vêtements confortables et faciles à laver sont préconisés.

Le dispositif sanitaire prévoit enfin un certain nombre de protocoles de soin élaboré par l'infirmière, validés par le médecin d'établissement et la directrice et sont inscrits et consultables dans le règlement de fonctionnement de la structure.

## **L'acquisition de la propreté**

Concernant la « propreté », il s'agit d'une acquisition que l'enfant construit à son rythme et non un apprentissage : elle doit se faire dans le respect de son besoin et capacité d'évacuer ses urines et ses selles.

La propreté commence souvent à la maison avec l'idée que l'enfant en éprouve le besoin et non parce que l'entrée à l'école arrive. Il peut arriver que l'enfant en ait besoin à la maison mais pas à la crèche. L'observation, le dialogue et les échanges entre la famille et les professionnels(les) permettront d'accompagner au mieux en respectant la volonté et le rythme de chaque enfant dans cette acquisition.

Les professionnels(les) ont pu observer que certains enfants peuvent regarder les autres enfants aller sur les WC et semblent plus à l'aise avec la découverte de la propreté, ou d'autres parties plus intimes de leur corps en les imitant soit en enlevant leur couche eux-mêmes ou en s'asseyant sur le pot ou sur les WC, parfois même habillés.

## **Le jeu et les ateliers.**

Tout constitue une occasion de jeu pour l'enfant, y compris les moments où il choisit simplement d'observer ou de ne rien entreprendre, moments qui sont pleinement respectés.

C'est par le plaisir de jouer que l'enfant apprend et se construit. Ses explorations, ses essais, ses répétitions, ses tentatives réussies comme échouées lui permettent d'appréhender le monde qui l'entoure et, surtout, de mieux se connaître.

Le jeune enfant découvre progressivement son environnement : les sons, les formes, les couleurs. Il a besoin de manipuler, d'attraper, de se déplacer, de ramper, de marcher puis de courir. La mise à disposition d'objets et de jeux adaptés à ses besoins favorise le développement de ses sens, ses expérimentations et sa compréhension.

Au cours de la journée, les bébés et les jeunes enfants accueillis bénéficient de temps d'exploration, de jeux et d'activités pensés pour soutenir leur épanouissement, dans le respect de leur rythme et autour de la notion de plaisir.

L'équipe accorde une place essentielle aux jeux dits « libres », entendus comme des activités spontanées initiées par l'enfant. Les professionnel(le)s accompagnent ces temps en aménageant les espaces et en se rendant disponibles selon les besoins.

En complément des jeux libres, des ateliers sont proposés en lien avec les envies des enfants, leurs besoins, leur développement et leur bien-être.

Chaque activité, qu'elle soit libre ou proposée en atelier, contribue au développement de l'enfant : motricité, imagination, éveil, socialisation... Rien n'est jamais imposé. L'enfant est libre de participer, d'observer ou simplement d'écouter.

L'aménagement de l'espace a été pensé en fonction des besoins des enfants. Dans la salle principale, ils trouvent notamment un coin jeux d'imitation (cuisine, poupées, garage, déguisements...), un espace de motricité, un coin livres et jeux calmes, ainsi qu'un espace de construction. Chaque matin, le/la premier(e) professionnel(le) adapte l'agencement selon les besoins du moment. Ces besoins pouvant évoluer rapidement, l'équipe ajuste l'organisation au fil de la journée, en s'appuyant sur ses observations. Au cours de l'année, par exemple chez les bébés, l'espace dédié aux tapis d'éveil peut être déplacé ou réaménagé en fonction de l'évolution des enfants.

Durant ces temps de jeu, le/la professionnel(le) adopte une posture d'accompagnement bienveillant, discret ou engagé selon la demande de l'enfant.

Le multi-accueil s'engage également à promouvoir l'égalité filles-garçons dès le plus jeune âge, en offrant à chaque enfant les mêmes possibilités de jouer, d'explorer et de s'exprimer, indépendamment de son genre. L'équipe veille à éviter les stéréotypes et valorise les compétences et les intérêts propres à chacun. Les activités, le matériel, les espaces et les interactions sont pensés de manière inclusive afin de soutenir la confiance, l'autonomie et l'identité de chaque enfant. Les professionnel(le)s accompagnent la découverte de la diversité des rôles sociaux, encouragent la liberté de choix, le respect et la coopération. Cet engagement contribue à instaurer un climat bienveillant, équitable et respectueux, favorable à l'éveil citoyen des enfants accueillis.

Des temps d'ouverture vers l'extérieur (médiathèque, salle de spectacle, commerces de proximité, école maternelle...) sont régulièrement organisés afin d'enrichir les expériences des enfants et de favoriser leur curiosité.

En fonction des événements de l'année, l'équipe peut également mettre en place des projets d'animation autour de différentes thématiques.

## **Le langage et la verbalisation**

A la crèche, l'enfant, même le très jeune, est considéré comme un individu à part entière, c'est-à-dire comme un être de langage qui s'exprime par la parole mais aussi par le langage non verbal (les réactions, la gestuelle...). Face à l'enfant, le/la professionnel(le) reste attentif(ve) à ce que celui-ci veut, va dire, avec ses mots et comment il va le dire, avec son corps.

Au cours de l'accueil et sur tous les temps de la journée (de veille, repas, sieste...) au sein d'un cadre collectif, dans la relation avec l'enfant, les professionnels(les) petite enfance accordent une grande importance à l'écoute réciproque, la parole, les échanges, les interactions dans les discussions mais aussi le respect de l'individualité, la liberté de choisir son adulte repère.

Par son observation, l'équipe est à l'écoute de toutes les manifestations de l'enfant : tensions, agressivité, repli, plaisir, déplaisir, refus, résistance, bien-être...

Parler à un enfant signifie le respecter, ne pas porter de jugement sur ce qu'il fait ou sur ce qu'il est. Parler à un enfant veut dire le regarder, le laisser s'exprimer et être à son écoute. Les mots mal prononcés ne sont pas stigmatisés par la répétition mais par une reformulation, de façon à ce que l'enfant entende la formulation correcte et qu'il l'intègre lui-même.

Par ailleurs, le jeune enfant peut passer par une phase d'imitation au cours de laquelle il cherchera à imiter l'adulte ; celui-ci se doit donc d'être un modèle dans son comportement.

Il est important que le professionnel s'adresse directement à l'enfant en se mettant à sa hauteur, en tentant de verbaliser la situation vécue (gestes agressifs donnés ou reçus, les règles et les limites à respecter, les accidents, séparation, frustration, départ à la sieste, activité...), les émotions (joie, douleur, peur, colère...) ou l'environnement dans lequel il se trouve (objets, bruits, mouvements, actions...).

La découverte du langage passe par le jeu : en ayant la possibilité de jouer avec l'adulte, avec les autres enfants, en chantant des comptines et des chansons, en écoutant des histoires, le vocabulaire de l'enfant s'enrichit, se précise.

Au-delà du plaisir du livre à la crèche, les enfants du groupe des plus grands, par petits groupes de 6/8 enfants, se rendent régulièrement à la bibliothèque de la ville du Teich.

L'intervenante leur propose d'abord une série de livres qu'elle choisit, leur raconte puis qu'elle met à leur disposition. Les enfants ont également la possibilité de choisir d'autres livres dans les bacs de la bibliothèque.

La bibliothécaire se déplace également à la crèche pour raconter des histoires aux tous petits, puis à nouveau aux enfants plus grands. En dehors des temps « bibliothèque », les enfants sollicitent très souvent les professionnels(les) sur des moments de lecture, de comptines ou de chansons et les livres sont toujours à leur disposition. La richesse de la littérature enfantine permet ainsi à l'enfant de s'ouvrir sur un bain de langage associé à celui de la culture.

## ➤ Proposer un accompagnement de qualité

La qualité du travail d'équipe contribue à la qualité de l'accueil des enfants et des familles.

Le travail d'équipe est la ressource fondamentale des professionnels(les), dont la diversité des formations, expériences, et réflexions, contribuent à rendre cohérentes ses pratiques éducatives.

## Les réunions

Au multi-accueil « la pomme de pin », les temps de réunions permettent à l'équipe et au gestionnaire d'échanger régulièrement et aux professionnels(les) de se retrouver sur des temps formels de réflexions, facilitant et enrichissant le travail d'équipe :

- Une réunion de service est organisée une fois par mois avec la directrice générale adjointe et la directrice et sert avant tout à échanger sur des questions d'ordre général, travailler sur les documents de fonctionnement de la structure et de soutenir le travail partenarial avec les autres services petite enfance de la ville...
- Une réunion d'équipe, mensuelle, animée et conduite par la directrice, réunit tous les agents de la crèche. Elle permet à l'équipe d'échanger sur sa pratique professionnelle, de prévoir et organiser des événements festifs ou autres...
- Une séance d'analyse de la pratique a lieu tous les deux mois avec l'ensemble des agents du multi-accueil et une psychologue thérapeute spécialisée dans la petite enfance (extérieure à la structure). Avec l'accord de l'ensemble des membres de l'équipe, la directrice participe à ces temps d'échanges. Y sont abordées des situations liées tant à la pratique, qu'au travail d'équipe et à la communication interprofessionnelle. La thérapeute et les agents du multi-accueil sont garants de la confidentialité de ces espaces de travail.

## Les formations

Parallèlement à ces temps de réunions, les agents de la crèche bénéficient de formations professionnelles continues, soit à leur demande, soit à la demande du gestionnaire.

- Chaque agent, dans le cadre de son entretien annuel et du plan de formation de la collectivité, émet des vœux de formations. Le CNFPT, (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) est l'organisme de formation agréé et privilégié par le gestionnaire.

- Chaque année, en plus des temps de formation individuelle, la directrice propose et organise trois journées pédagogiques. Obligatoires, elles ont lieu sur les temps de fermeture de la structure en fin d'année. Les thématiques de ces journées peuvent être choisies collégalement par l'équipe ou selon les nécessités du service par la directrice (Ex. le recyclage de la formation Prévention et Secours Civique). Elles sont ouvertes, après accord du gestionnaire de la crèche, à d'autres professionnels(les) petite enfance du territoire.

## **L'observation**

Soutenue par le projet pédagogique de l'équipe, l'observation est un outil important pour les professionnels(les) petite enfance. Elle leur permet non seulement de développer une posture professionnelle et des attitudes bienveillantes, bientraitantes, à l'égard des enfants et de leurs parents mais aussi de croiser les regards et les rendre complémentaires.

L'observation permet à l'équipe éducative d'identifier et de comprendre les besoins de chaque enfant dans les différents moments de sa journée, afin de l'accompagner au mieux et de lui proposer une variété d'objets et de postures nécessaires à son développement. Les observations sont principalement retranscrites par les professionnels(les) dans un cahier prévu à cet effet, outil de travail interne à l'équipe et confidentiel.

Selon le sujet de l'observation, elle peut faire l'objet d'échanges soit sur des temps de rencontre et/ou de réunions entre les parents, l'éducatrice de jeunes enfants et la directrice, ou entre les parents, l'infirmière et la directrice, ou soit sur des temps de réunions professionnelles de l'équipe éducative.

Réunions, formations, observations sont de véritables outils et ressources permettant à l'équipe éducative de penser, de questionner sa pratique au service de l'enfant et sa famille.

## **➤ CONCLUSION**

Ce projet éducatif est le fruit de la poursuite d'une réflexion collective de toute l'équipe du multi-accueil municipal, validé en 2014, par les services de la CAF Gironde et la PMI du département 33.

Profitant de la fermeture administrative du multi-accueil de mars/avril 2021, suite aux dernières mesures sanitaires liées au COVID 19, l'équipe a profité de remettre à jour ce document. Accompagnées par l'éducatrice de jeunes enfants, les professionnelles se sont alors réunies en petits groupes et ont échangé sur leurs pratiques et valeurs éducatives actuelles qui constituent aujourd'hui ce nouveau projet éducatif.

Ce nouveau projet éducatif est un véritable outil de travail et d'engagement partenarial entre parents, gestionnaire et agents municipaux du multi accueil auquel tout un chacun peut se référer à chaque instant. Il est destiné à évoluer au fil du temps selon les réflexions, les échanges et les expériences tout en s'appuyant sur des courants pédagogiques diversifiés (éducation nouvelle, alternative, apport des neurosciences...)

# 3° LE PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le projet social et de développement durable s'inscrit dans le projet d'établissement et se définit ainsi : « *Le projet social précise les modalités d'intégration de l'établissement ou du service dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs. Il intègre les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement...Il décrit comment l'établissement inscrit son activité dans une démarche en faveur du développement durable.* »<sup>2</sup>

Ce projet social est un travail de partenariat qui encourage les professionnels(les) de la petite enfance ainsi que les partenaires institutionnels à se rencontrer et à mener une réflexion commune sur une politique petite enfance sur le territoire.

## ➤ Évolution des besoins en matière de petite enfance

La commune du Teich, située à 40 km de Bordeaux, entre le bassin d'Arcachon et le Delta de la Leyre, bénéficie d'un site privilégié qui offre une qualité de vie appréciée des familles et des jeunes (tranquillité, moyens de déplacements adaptés, moyens socio-économiques développés...).

Depuis une vingtaine d'années, la commune connaît une forte évolution démographique essentiellement liée à l'arrivée de nouvelles familles.

En 2008, la ville comptait 6 506 habitants, au 1<sup>er</sup> janvier 2021 elle en compte 8378 selon l'INSEE ; soit une progression de la population sur ces années d'environ 30%.

Les dernières études statistiques de l'INSEE, datant de 2016, montraient une démographie évolutive sur le territoire du Teich avec un taux de croissance annuel moyen de 2,5%.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde recensait parmi les allocataires vivant sur Le Teich, 417 enfants âgés de 0 à 5 ans révolus.

En 2022, les modes d'accueil qui participent à l'accueil des jeunes enfants sur la commune du Teich sont les suivants :

- **L'Espace Petite Enfance** qui regroupe :
  - Un multi-accueil municipal proposant 24 places
  - Le Relais Petite Enfance (anciennement RAM)
  - La Ludothèque Petite Enfance/Espace libre jeu
- **55 Assistantes Maternelles** agréées sont en activité en 2020 (données PAJEMPLOI-CAF Gironde)
- **Deux écoles maternelles** accueillant globalement 291 enfants
- **Deux accueils périscolaires maternels** déclarés en ALSH d'une capacité globale de 106 places
- **Un ALSH maternel** fonctionnant les mercredis et vacances scolaires proposant 50 places
- **Trois micro-crèches** privées...

---

<sup>2</sup> Art R.2324-29 du code de la santé publique, alinéa 3.

La commune du Teich s'est engagée depuis plusieurs années, au regard des évolutions démographiques, et des besoins de la population, à soutenir le développement et le fonctionnement de structures proposant des modes d'accueil de qualité en direction de la petite enfance.

De cette volonté et, grâce au soutien de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde dans le cadre du Contrat Enfance, il a été créé sur la commune en 1998, une structure Multi-Accueil associative « La Pomme de Pin » qui proposait alors 16 places.

Cependant ces dernières années, face à l'augmentation toujours croissante de la demande dans ce domaine, la Ville du Teich s'est engagée à construire et à équiper un bâtiment neuf, en capacité d'offrir 24 places d'accueil.

Depuis 2012, ce bâtiment offre un outil qui, pour les années à venir, va permettre de prendre en compte et d'anticiper, une augmentation régulière des besoins et des demandes dans le domaine de la petite enfance.

En janvier 2013, la structure multi-accueil associative, agréée pour 24 places, est devenue une structure municipale.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le multi-accueil est intégré à l'Espace Petite Enfance. Ce nouvel espace représentant 620m<sup>2</sup> regroupe le multi-accueil (360m<sup>2</sup>), le Relais Petite Enfance (145m<sup>2</sup>), la ludothèque petite enfance/espace libre jeu (87m<sup>2</sup>) et un hall d'accueil (28m<sup>2</sup>).

## ➤ La politique petite enfance de la ville

Depuis plusieurs années, la Ville de Le Teich porte et développe une politique active en direction de la Petite Enfance.

Différentes actions ont été ainsi engagées et contractualisées avec la Caisse d'Allocations Familiales, la MSA et le Conseil Départemental de la Gironde :

- L'ouverture d'un Relais d'Assistants Maternels, devenu **Relais Petite Enfance**, qui a permis de développer la qualité de l'accueil familial, d'accompagner les familles dans le choix d'un mode d'accueil et de proposer la mise en place de différentes actions en direction des assistants maternels qui travaillent sur la Commune.
- L'ouverture de la nouvelle structure **Multi-Accueil** en 2012 a permis d'augmenter l'offre d'accueil collectif au niveau de la petite enfance de 16 à 24 places dès 2014.

L'action du Multi-Accueil municipal « La Pomme de Pin » et son développement sont contractualisés dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde ayant pour objectifs :

- D'apporter une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants en proposant un service d'accueil de qualité, accessible à tous, dont la tarification est modulée en fonction de leurs ressources.
- Que toutes les familles résidant sur la commune aient la possibilité d'inscrire leurs enfants dans la structure.

- De mieux répondre aux besoins diversifiés des familles, de les aider à concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle, mais aussi leur vie personnelle, d'associer les parents à la démarche éducative.

Afin d'atteindre ces objectifs, la Ville de Le Teich a choisi, à travers le rapport de Sylviane GIAMPINO<sup>3</sup>, de privilégier une dimension qualitative au niveau de l'accueil de l'enfant et de sa famille.

### ➤ Le Multi Accueil, un lieu d'échanges et d'intégration sociale

Le Multi-Accueil « La Pomme de pin » est un lieu d'accueil et d'échanges pour les parents qui le fréquentent, il participe aussi à l'intégration des familles nouvellement arrivées sur la Commune.

- Le **décret du 17 mai 2006** met en œuvre le principe d'accessibilité généralisé, posé par la loi du 11 février 2005 : « *il doit permettre à toutes les personnes, quel que soit leur handicap d'exercer des actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale.* » A ce titre et conformément à cette réglementation, le multi-accueil municipal se veut structurellement et fonctionnellement accessible aux parents atteints d'un handicap (cheminements extérieurs, stationnement automobile adapté à proximité, accessibilité aux sanitaires tous publics, circulation facilitée du hall d'entrée aux unités de vie des enfants...)
- Dans le cadre de l'**article 8 de la loi du 23 mars 2006** relative au retour à l'emploi et sur les droits et les devoirs des bénéficiaires de minimas sociaux, la structure garantira au minimum l'accueil de deux enfants âgés de moins de 6 ans non scolarisés.
- Enfin, par le biais de diverses animations organisées chaque année (rencontres thématiques, Fêtes locales, pique-niques, etc...), mais aussi dans le cadre de rencontres plus formelles (réunions avec les parents...), le Multi-Accueil Municipal facilite les rencontres et la création du lien social.

### ➤ Le multi-accueil, un équipement public de qualité

Le multi-accueil est un lieu d'accueil, de vie et de travail destiné à :

- Favoriser le bien-être et l'épanouissement de chaque enfant
- Développer un lieu d'échange et de mixité
- Prévenir les exclusions en répondant aux besoins particuliers des familles
- Favoriser la co-éducation et soutenir la parentalité
- Favoriser l'égalité des chances
- Répondre à des conditions de travail adaptées

### Les enfants

L'accueil des jeunes enfants se fait dans un espace adapté et familier à leurs besoins et à leurs niveaux de développement dans lequel ils ont plaisir à vivre.

---

<sup>3</sup> Rapport de Sylviane GIAMPINO. Développement du jeune enfant. 9 mai 2016. Direction Générale de la Cohésion Sociale.

Chaque enfant est accueilli avec ses parents. A ce titre, la structure est un lieu privilégié qui propose à l'enfant un accueil prenant en compte la nécessaire continuité des soins et de l'attention portée par ses parents.

Le travail du professionnel du multi-accueil est avant tout d'accompagner, d'écouter, d'observer, de comprendre et de tisser des relations de confiance avec l'enfant et ses parents en permettant ainsi un travail de continuité.

Le respect de l'enfant passe par une communication des adultes qui privilégie la parole et une attitude respectueuse de ses compétences. L'équipe est attentive au choix des mots et au ton utilisé pour s'adresser aux enfants, à ses parents mais aussi entre tous les adultes.

## **Les parents**

Ils sont les « acteurs clés » engagés dans la démarche éducative.

Ils ont leurs compétences et des attentes. L'objectif sera de développer des relations partenariales avec eux afin de les faire participer éventuellement à certains choix de fonctionnement.

Ils sont et restent les premiers éducateurs de l'enfant.

A ce titre, l'équipe de professionnels se doit d'assurer la continuité du projet familial en favorisant la communication avec la famille :

- ✓ **A travers un accueil personnalisé de qualité** : disponibilité du personnel pour des temps d'échanges avec les parents à l'arrivée et au départ de l'enfant.
- ✓ **En facilitant et suscitant les rencontres entre les familles et les professionnels** en organisant des temps de réunions, des animations, des moments conviviaux...
- ✓ **En privilégiant des relations de confiance** : en veillant au respect des choix des parents (dans la limite de la sécurité et des contraintes de la vie en collectivité prévues dans les dispositions réglementaires de la structure : règlement de fonctionnement et projet d'établissement)
- ✓ **En apportant une aide ou une écoute en cas de besoin** : en restant disponible et ouvert à la discussion lors des temps d'accueil et/ou en proposant des temps de rencontre individuels pour tenter de répondre aux questions que se posent les parents et, éventuellement, pour les orienter vers des professionnels compétents si nécessaire.
- ✓ **Par une participation active et dynamique à la vie de la crèche** : en mettant en œuvre de moyens de communication et d'information en direction des parents (courriers, affichages...), en encourageant les rencontres dans le cadre de différents moments, événements ou activités impliquant les familles.

## ➤ **Le multi accueil dans une démarche de développement durable**

Le multi-accueil inscrit son fonctionnement dans une démarche globale de développement durable, intégrée à son projet social, en lien étroit avec les enjeux d'accessibilité sociale et territoriale.

La structure veille à proposer une alimentation de qualité, privilégiant des produits biologiques et labellisés dans le respect de la saisonnalité, afin de garantir l'accès de tous les enfants à une alimentation saine et équilibrée, indépendamment de la situation sociale des familles.

Une gestion responsable des ressources est mise en œuvre par le tri des déchets et l'utilisation de matériels et consommables réutilisables.

Le bâtiment, conforme aux normes BBC, participe à la réduction des consommations énergétiques et s'inscrit dans une logique de développement durable au service du territoire.

Les produits d'hygiène et d'entretien sont rigoureusement sélectionnés pour leur innocuité, leur compatibilité avec les besoins des jeunes enfants et leur faible impact environnemental.

Cette démarche est conduite dans une logique de coéducation et de participation des familles, associées aux orientations de la structure à travers des temps d'échange, d'information et de sensibilisation aux pratiques écoresponsables. En valorisant les initiatives durables et en favorisant l'implication des familles, le multi-accueil contribue à renforcer le lien social et à soutenir la parentalité.

## ➤ La place des familles dans la vie de l'Établissement

Accueillir un enfant en crèche, c'est accueillir l'enfant et sa famille, son histoire, sa culture...

Il s'agit pour les professionnels(les) et les familles de partager un objectif commun : le bien-être de l'enfant.

La notion d'accueil à la Pomme de Pin, c'est être à l'écoute, être disponible pour les enfants et pour les familles ; le temps de l'accueil est un moment privilégié entre enfants, parents et professionnels(les) durant lequel s'installe un climat de confiance, de confort et de sécurité physique où chacun doit y trouver sa place, y exister et doit pouvoir y tenir son rôle.

## L'information

L'information, par le biais d'une communication régulière, permet d'expliquer et parfois de rassurer ; c'est un moyen de sensibilisation et de médiation.

Ainsi, les professionnels(les) appuient leurs interventions sur des aspects concrets (règlement de fonctionnement, projet éducatif et pédagogique...). Elles veillent à tenir les familles informées des événements ou des projets en cours.

Afin de les associer à la vie du multi-accueil, deux rencontres sont organisées avec la famille au moment de l'inscription de l'enfant :

- ✓ L'une, individuelle, présentant au(x) parents, le cadre réglementaire et les démarches administratives (dossier d'inscription, présentation du personnel, fonctionnement général...)
- ✓ L'autre, collective, présentant, à des petits groupes de parents, plus particulièrement les choix éducatifs et pédagogiques de la structure.

## **La participation et la relation avec la famille**

Faire participer et créer du lien avec la famille, c'est aussi échanger des points de vue et des pratiques autour de la notion « d'éducation » ; afin que parents et professionnels(les) puissent s'accorder sur le sens et les attendus des axes éducatifs et pédagogiques.

Au quotidien, les professionnels(les) de l'équipe se communiquent les informations indispensables qui vont permettre d'assurer cette continuité entre la maison et la crèche. Ainsi la période d'adaptation (temps de découverte et de familiarisation avec l'équipe et les lieux...) privilégie cette première rencontre en offrant la possibilité à chacun de « faire connaissance ».

Pour les parents, il s'agit aussi de se familiariser à une situation nouvelle, un environnement nouveau, à des pratiques et des postures professionnelles.

L'équipe invite régulièrement les parents à prendre un peu de temps au quotidien pour partager avec l'enfant le jeu auquel il participe, pour l'accompagner dans ce qu'il a simplement à leur dire, à leur montrer, ou pour faire connaissance avec ses compagnons de jeu...

## **La participation et la création de lien social**

L'organisation de diverses réunions avec les familles tout au long de l'année, sont l'occasion de provoquer des rencontres entre parents et professionnels(les).

Certaines sont proposées dans le cadre de l'accueil des nouveaux enfants (réunion de la rentrée d'octobre), d'autres, sur demande, sont organisées dans l'objectif de présenter ou débattre sur des sujets préoccupants les parents : la vie des enfants en groupe, l'alimentation, le sommeil, l'accompagnement à la propreté...

L'équipe éducative peut aussi informer l'ensemble des familles à travers différents supports (site Internet, affichages, courriers, bulletin municipal, moments de convivialité, expositions, etc.).

Quelle que soit la situation, valoriser la place et le lien avec les parents, c'est participer à l'accompagnement de la fonction parentale, soutenir leurs capacités dans le domaine de l'éducation ; c'est prendre en compte les différentes situations familiales (respecter les besoins, les attentes, faire émerger les interrogations...) et apporter des réponses les plus adaptées possible en matière de vie quotidienne.

### **➤ Modalité d'accès**

Les familles peuvent obtenir des informations sur les différents modes d'accueil existants sur la commune :

- Dans l'accueil de l'Espace Petite Enfance,
- Auprès du Relais Petite Enfance (anciennement RAM) sur rendez-vous
- Auprès du multi-accueil « La Pomme de Pin » sur rendez-vous
- Sur le site Internet de la Ville du Teich : [www.leteich.fr](http://www.leteich.fr)

## **La Pré-Inscription**

Un formulaire de demande de pré-inscription est à la disposition des familles à l'accueil de l'Espace Petite Enfance, auprès de la directrice ou peut être téléchargé sur le site de la commune de Le Teich [www.leteich.fr](http://www.leteich.fr) dans la rubrique « petite enfance ».

Le dossier complété devra être déposé et enregistré auprès de la directrice du multi-accueil lors d'un rendez-vous.

Une Commission d'Attribution des Places (CAP) étudie l'attribution des places d'accueil en fonction des besoins renseignés par les familles sur le formulaire de préinscription.

Si, lors de l'inscription définitive de l'enfant, les besoins exprimés par la famille lors de la préinscription ont changé, la décision prise en CAP pourra être réexaminée

Une préinscription ne peut se faire avant le début de la grossesse et ne garantit pas l'attribution d'une place.

## **L'attribution de la place**

La Commission d'Attribution des Places (CAP) est composée d'élus, de directeurs de service, du coordinateur Petite Enfance, de la responsable du Relais Petite Enfance et de la directrice du multi-accueil. Elle se réunit une fois par an afin de statuer sur l'attribution des places disponibles.

L'examen des demandes se base sur les éléments fournis par les familles sur le formulaire de préinscription.

Les demandes et les dossiers des familles sont présentés de façon anonyme (les noms étant masqués). Les places sont attribuées dans le cadre d'une décision collégiale selon certains critères prioritaires :

- Le nombre de places disponibles dans la structure selon les groupes d'enfants.
- La domiciliation effective de l'enfant et de ses parents sur la commune, (un justificatif de domicile actualisée à la date de la commission devra être fourni).
- L'ancienneté de la demande avec confirmation de son maintien à la date de la commission.
- La situation de la famille (emploi, sans emploi, en recherche d'emploi, en parcours d'insertion professionnel).
- Le contexte social et familial de l'enfant.

La CAP peut être amenée à se réunir durant l'année pour statuer sur des changements liés à l'attribution des places ; notamment dans le cadre de demandes de modifications du contrat d'accueil ou sur des difficultés liées à l'accueil de l'enfant ou de sa famille.

## **L'accueil d'urgence**

Selon la CNAF, il s'agit d'un « besoin exceptionnel qui ne peut être anticipé ».

La survenue d'événements imprévus peut perturber l'équilibre familial et nécessiter une réponse rapide et adaptée. Pour soutenir ces familles, la structure peut accueillir leur enfant en urgence, même s'il n'a jamais fréquenté le multi-accueil auparavant.

Cet accueil spécifique, pouvant entraîner un dépassement de la capacité journalière, est soumis à l'appréciation de la directrice de l'établissement et du gestionnaire.

Si les ressources de la famille ne sont pas connues, un tarif fixe annuel sera appliqué. La facturation sera effectuée sur la base des heures de présence réelles de l'enfant

### **L'accueil d'un enfant porteur de handicap**

Le handicap est défini dans la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La famille initie la demande d'inscription de son enfant.

La directrice et l'infirmière de la structure, le médecin d'établissement, le médecin de la PMI, le médecin traitant de la famille, veillent à l'intégration de l'enfant en situation de handicap avec la mise en place d'un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** en lien avec le ou les parents.

Les parents, en tant que personnes ressources privilégiées, pourront exprimer leurs attentes et participeront aux prises de décision concernant leur enfant au sein de la structure.

### **L'accueil d'un enfant atteint de maladie chronique**

Une maladie chronique est une maladie de longue durée, évolutive, souvent associée à une invalidité et à la menace de complications graves (*Ministère des Solidarités et de la Santé*).

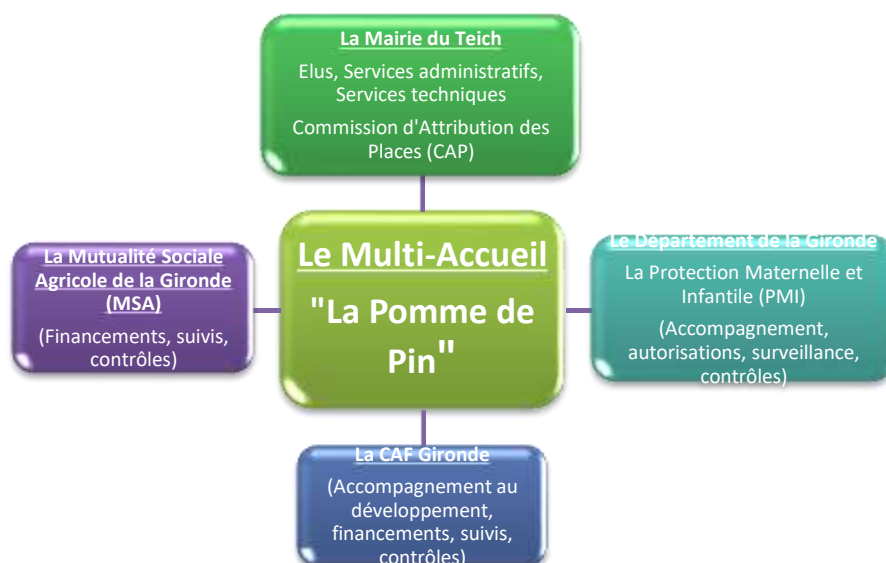
La circulaire n° 2003-135 du 8 septembre 2003 relative à l'accueil en collectivité des enfants atteints de troubles de la santé permet de favoriser l'accueil et l'intégration de ces enfants sur une longue période, avec la mise en place d'un PAI.

Le multi-accueil permet ainsi aux enfants concernés d'être accueillis en collectivité tout en bénéficiant de leur traitement et de leur régime alimentaire, dans un contexte sécurisé et selon un dispositif formalisé.

### **➤ Les partenariats**

Depuis plusieurs années un travail partenarial est développé entre le Multi-Accueil « La Pomme de pin » et différents partenaires institutionnels et pédagogiques.

## Les partenaires institutionnels



### La Mairie du Teich

La construction, l'organisation et la gestion de la structure Multi-Accueil 24 places « La Pomme de pin » relèvent de choix faits par la municipalité dans le cadre de sa politique petite enfance mise en œuvre sur son territoire.

Représenté par la directrice, le gestionnaire est le garant du fonctionnement de la structure, des contenus et de la sécurité physique et affective des enfants qui y sont accueillis.

Différents services de la Mairie du Teich sont impliqués dans le fonctionnement du Multi-accueil :

- La Direction générale des services
- La Coordination et le service Petite Enfance – Enfance - Jeunesse
- Le service des ressources humaines
- Le service comptabilité
- Les services techniques

Le Multi-Accueil est un service municipal dont les agents relèvent du statut de la Fonction publique territoriale et sont sous la responsabilité hiérarchique du Directeur Général des Services.

### La Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde

Depuis de nombreuses années, la CAF Gironde participe au développement et à l'amélioration de l'offre d'accueil de la petite enfance sur le territoire.

La Prestation de Service Unique (PSU) est une aide financière versée par la CAF. Elle vise à soutenir le fonctionnement du multi-accueil en favorisant l'accessibilité financière pour les familles et en garantissant une offre d'accueil adaptée aux besoins du territoire. La PSU s'inscrit dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), qui constitue le cadre de partenariat entre la CAF et la collectivité.

A travers ce dispositif, la CAF apporte un appui financier structurant en contrepartie d'engagements en matière de qualité d'accueil, de mixité sociale et de développement d'une offre cohérente avec les priorités du territoire communal.

## **La PMI (Protection Maternelle et Infantile)**

Le Président du Conseil Départemental, émet à l'attention de la Collectivité un avis dans le cadre de l'ouverture du Multi-Accueil précisant en particulier le type d'accueil, le nombre d'enfants qui peuvent être accueillis sur les temps d'ouverture et les taux d'encadrement correspondants.

Pour la structure multi-accueil « la Pomme de Pin », un avis est sollicité pour une capacité d'accueil globale (accueil régulier et occasionnel) de 24 places : 8 bébés de 10 semaines à 18 mois environ et 16 enfants âgés de plus de 18 mois à 3 ans révolus.

La délivrance de l'avis est précédée d'une ou plusieurs rencontres avec le médecin de PMI de la circonscription. Ces rencontres ont pour objet d'évaluer la conformité des locaux et de leur aménagement et de vérifier s'ils répondent aux objectifs et aux conditions de sécurité prévues par les textes, compte tenu de l'âge et des besoins des enfants.

L'avis du Président du Conseil Départemental repose sur l'étude de différents documents (Projet d'établissement, objectifs et modalités d'accueil, règlement de fonctionnement...) et rapports qui lui sont fournis (avis du médecin de PMI, commission de sécurité...).

## **Les partenaires pédagogiques**



Dans le cadre de son projet d'établissement, le Multi-Accueil s'attache à développer des « actions passerelles » dans le cadre de différentes rencontres avec le RPE, la médiathèque, les écoles maternelles, les parents et divers intervenants extérieurs.

## **Le Relais Petite Enfance (RPE) et les assistants(es) maternels(les) agréés**

Le Relais Petite Enfance est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance.

Ainsi, le RPE du Teich est un partenaire indispensable et un lieu ressource concernant la petite enfance dans sa globalité.

Diverses rencontres sont organisées dans l'année avec les assistants maternels du Teich dans le cadre d'activités communes, de temps festifs ou de réunions d'information avec les parents...

## **La Médiathèque**

Un partenariat a été créé avec la Médiathèque municipale du Teich dans le but de développer des activités en lien avec le monde de la littérature enfantine.

Les bienfaits du livre étant connus, des ateliers de lecture sont proposés aux enfants régulièrement dans les locaux de la bibliothèque.

Ils ont l'occasion de s'y rendre en bus une fois par mois, tandis que la bibliothécaire se déplace une fois par mois sur la crèche pour rencontrer tous les enfants et mettre en place des ateliers.

## **Les intervenants extérieurs**

Sur proposition ou initiative de l'équipe, différents intervenants extérieurs peuvent participer aussi au développement psychomoteur des enfants à travers la mise en place de différents ateliers : éveil sensoriel, expression corporelle, éveil musical, Baby Gym, etc.

Les activités proposées s'inscrivent dans les objectifs du projet pédagogique et sont variées afin de susciter avant tout du plaisir chez l'enfant ; les intervenants et les professionnels veillent cependant à respecter le rythme des enfants et leur envie d'y participer.

Ces ateliers peuvent éventuellement accueillir des parents.

## **L'école maternelle**

Une initiative « passerelle » consiste à créer des liens entre le multi-accueil et les écoles maternelles du Teich.

C'est un partenariat dans le cadre d'actions spécifiques, entre l'équipe éducative de la structure et les enseignants des petites sections, qui permet à l'enfant de découvrir progressivement l'environnement scolaire, préétablir un climat de confiance et un sentiment de sécurité pour s'y préparer en douceur.

Cette « passerelle » est organisée en cours d'année, et se décline sous forme de diverses rencontres notamment « autour du livre » par petits groupes de 4 enfants.

## **Le lien intergénérationnel**

Depuis 2019, l'équipe éducative propose une action de lien inter- générationnel entre la crèche et l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes du Teich (EHPAD). Après avoir réfléchi au sens de ce partenariat et rencontré l'animatrice de l'établissement, l'équipe souhaite proposer à de petits groupes d'enfants de la crèche de rencontrer des résidents, de partager des temps particuliers (événements calendaires, goûters, atelier de médiation animale...), de découvrir un autre lieu de vie.

Ces rencontres sont également l'occasion d'accueillir 2 ou 3 résidents au sein même de la crèche, de partager un moment autour d'une histoire lue, une chanson ou comptine, ou encore, d'effectuer quelques pas de danse ensemble sur un air de musique.

# Charte nationale d'accueil du jeune enfant

## 10 grands principes pour grandir en toute confiance

**1** Pour grandir sereinement, **j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation** ou celle de ma famille.

**2** **J'avance à mon propre rythme** et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. **J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace** pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

**3** Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. **Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie**, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

**4** Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, **j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance** mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

**5** Je développe ma créativité et **j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles**. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

**6** **Le contact réel avec la nature** est essentiel à mon développement.

**7** **Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles**, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

**8** J'ai besoin d'évoluer dans un **environnement beau, sain et propice à mon éveil**.

**9** Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. **Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger** entre collègues comme avec d'autres intervenants.

**10** **J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées** et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.